

Année scolaire 2023/2024
Espace Jeunesse
Demande de Carte Jeune (Majeur)

(Partie à conserver)

Accueil et Fonctionnement de l'Espace Jeunesse

La ville de Grand-Quevilly, au travers de ses équipements, entend mener une action éducative, complémentaire, qui s'inscrit dans le prolongement de toutes celles qui visent à développer et promouvoir l'influence et le rayonnement de l'éducation, en concertation avec l'ensemble des co-éducateurs dans le respect de la laïcité, des valeurs de la République et des droits de l'enfant. Le projet éducatif s'organise autour de 4 objectifs stratégiques :

Favoriser l'égalité des chances

Contribuer à l'épanouissement personnel de chaque enfant

Favoriser l'apprentissage du Vivre ensemble par le respect des autres et l'ouverture sur le monde

Favoriser la communication et la bienveillance dans une logique de continuité éducative

FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNESSE

L'Espace Jeunesse est un lieu d'accueil, d'échange et d'animation qui s'appuyant sur ces valeurs éducatives et citoyennes doit contribuer à la construction et à l'épanouissement de chaque jeune. Il permet aux jeunes Grand-Quevillais de 12 à 25 ans de participer activement aux actions socio-éducatives, culturelles et de citoyenneté dans un espace commun. Cette structure dépend du règlement intérieur des Accueils de loisirs et des séjours et dispose d'un projet de fonctionnement consultable dans les locaux.

Pour adhérer à l'Espace Jeunesse, il faut être âgé de **12 à 25 ans**, et avoir souscrit à **la carte jeune**. Celle-ci donne également **accès aux studios** de répétition et d'enregistrement.

S'inscrire et participer à l'Espace Jeunesse répond à une démarche d'accession à l'autonomie et à la responsabilisation pour les jeunes qui sont libres d'aller et venir.

ACCUEIL DU PUBLIC ¹ :

- En périodes scolaires :

Espace Jeunesse : du mardi au samedi de 14h à 19h
(fermé du 26 au 30/12/2023)

- Durant les vacances scolaires :

«L'Espaç'ados» : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h
et en soirée de 18h30 à 20h (selon planning)

Cette action de l'Espace Jeunesse est un accueil de loisirs sans hébergement **destiné spécifiquement aux jeunes de 12 à 17 ans** et se déroule dans les locaux. Durant les vacances scolaires, l'accueil des jeunes reste **en accès libre**.

¹ sous réserve de modifications signalées par affichage

LES ACTIVITES :

Un planning d'activités est envoyé aux familles quinze jours avant la période concernée. Ce planning met en avant les projets proposés sur place ainsi que les sorties. Une partie du planning reste libre afin que les jeunes puissent participer activement à leurs loisirs en proposant des activités et des projets.

LA TARIFICATION

La ville définit une politique tarifaire qui prend en compte la situation sociale des familles, appelée tarification juste. Pour l'adhésion à la carte jeune ainsi qu'aux différentes activités, votre quotient familial CAF sera pris en compte (mois de référence : janvier puis juillet de l'année en cours).

Attention, sans présentation du document justifiant de vos ressources, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Adhésion à la structure :

Tarifs au 01/01/2023

CARTE JEUNE	Grands-Quevillais	Hors-Commune
QF ≤ 300	6,95 €	14,00 €
300 ≤ QF ≤ 1600	7,10 €	14,50 €
1600 ≤ QF	7,25 €	14,65 €

Participation aux activités :

ACTIVITES	Participation activités extérieures - ½ journée	Participation activités extérieures - journée	Sortie Exceptionnelle
QF ≤ 300	4,10 €	6,85 €	20,75 €
300 ≤ QF ≤ 1600	4,30 €	7,00 €	20,90 €
1600 ≤ QF	4,45 €	7,15 €	21,10 €

Documents à fournir avec la demande de carte jeune :

(Inscription auprès du secrétariat de l'Espace jeunesse)

- Le livret de famille (à la création du dossier) 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- L'attestation CAF de Quotient Familial du mois de Juillet 2023 si vous relevez du régime général. Pour les personnes ne relevant pas du régime général, fournir l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.
- 1 photo ou l'ancienne carte jeune La copie du carnet de vaccinations
- L'attestation d'assurance « responsabilité civile »
- La cotisation (espèces, BTL ou chèque à l'ordre du Trésor Public)
- La notification « Aide au temps libre CAF » si règlement en BTL

Egalement pour les hors commune :

- Un justificatif de domicile des grands-parents habitant Grand-Quevilly
- ou**
- Un certificat de scolarité sur la commune.

ESPACE JEUNESSE

70 rue Martyrs de la Résistance

76120 GRAND QUEVILLY

Tél. : 02.32.11.56.10

Courriel : espace.jeunesse@grandquevilly.fr

JEUNE :

NOM DU JEUNE :

PRENOM :

Date de naissance : Lieu :

Situation actuelle :

Adresse :

.....

Courriel :

Tél. portable :

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations et plannings de l'Espace Jeunesse par SMS, merci de cocher cette case.
Aucune autre utilisation, notamment commerciale, ne sera faite.

NOM et Prénom de la mère :

Tél. de la mère :

NOM et Prénom du père :

Tél. du père :

Assurance extra-scolaire :

Il est indispensable de posséder une assurance individuelle en responsabilité civile couvrant les dommages causés par vous-même ou de votre fait à autrui.

Nom de la compagnie :

Numéro d'adhésion :

Droit à l'image et diffusion :

J'autorise tout photographe mandaté par la ville de Grand Quevilly à réaliser des prises de vue me mettant en scène. J'autorise les studios de l'Espace Jeunesse à réaliser des productions audio et vidéo me mettant en scène. J'autorise la ville de Grand Quevilly à reproduire exposer publier et promouvoir ces productions visuelles et vidéos durant une période de 2 ans sans demander ni rémunération ni droits exclusivement pour les utilisations citées. Toutes éditions et/ou support (affiche dépliant site internet journal...) d'information municipale ; toute exposition à caractère culturel ou d'information. Ces réalisations ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales ni diffusées à d'autres organismes. Vous pouvez à tout moment demander l'annulation de cette autorisation ainsi que la suppression des prises de vues sur lesquelles vous figurez par simple courrier adressé au service jeunesse Mairie de Grand Quevilly.

OUI NON

INFORMATIONS SANITAIRES

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Vaccinations : photocopie du carnet de vaccinations. **La non pratique des vaccinations obligatoires entraîne automatiquement l'impossibilité d'accueillir le jeune en collectivité.**

Y-a-t-il un traitement médical en cours ?

NON OUI

Si OUI, lequel ?

Souffrez – vous d'Asthme ?

NON OUI

Souffrez – vous d'une Allergie ?

NON OUI

Si OUI, laquelle ?

Dans le cas de traitement, je joins impérativement un certificat médical établi par un médecin qui précisera les interdictions dans le domaine de mon alimentation et les instructions à suivre en cas de crise. Je fournis les médicaments nécessaires en cas de crise avec l'ordonnance.

Observations particulières (handicap, pathologie chronique ou aigüe...) :

RECOMMANDATIONS UTILES

Portez-vous des ? Lunettes Lentilles de contact Appareils auditifs ou dentaires

Etes-vous exempté(e) d'activités sportives ? NON OUI

(si oui, fournir un certificat médical)

Régime alimentaire :

AUTORISATION DE SOINS OBLIGATOIRE

En cas d'incident, la direction détermine les mesures à prendre, y compris l'appel aux services d'urgence si l'état de santé le nécessite. La direction s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides des circonstances et des dispositions qui ont été prises par les services d'Urgences (pompiers, SAMU...).

Je reconnais avoir pris connaissance du fonctionnement de la structure et du règlement intérieur (consultable sur place) et déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à informer la Ville de Grand Quevilly de toutes modifications.

Fait à Grand Quevilly le.....

Signature obligatoire,